et ta Loi est au fond de mes entrailles » (Psaume 39 : 8, texte hébreu). C'est donc le Christ qui parle en moi, mais ce Roi, après avoir pénétré jusqu'au cœur même de ma cité intérieure, trouve un usurpateur retranché dans les faubourgs : impossible de gouverner le pays, tant qu'il interceptera les messages du Souverain. Mon entendement — intelligence et volonté — régénéré, a pris parti pour Dieu ; mais il est trop faible, après le déséquilibre humain causé par la Chute, pour pouvoir, tout de suite, d'emblée, spontanément, non seulement adhérer de cœur à la Loi, mais en imposer l'obéissance aux « membres », où règne une autre Loi.

Romains, 7 : 22-23 comporte *quatre* lois : 1º *celle de Dieu*, laquelle, intériorisée, se présente au fond de moi-même comme *loi de mon entendement*, laquelle est le nº 2 : la Loi de Dieu devient en moi « entendement de l'Esprit », et loi de cet entendement ; 3º la *Loi du Péché*, opposée à celle de Dieu ; elle s'exprime en moi par 4º *celle de mes membres*, comme celle de Dieu se manifeste en moi comme loi de mon entendement. Langage toujours anthropomorphique, analogue à celui dont Paul a précédemment usé pour nous parler du Vieil Homme, du Corps du Péché, des membres de ce Corps, répandus à la surface de la terre (Rom., 6 : 6 ; Col., 3 : 5). Ces membres épars sur tout le globe seraient-ils les bras et les jambes de Paul? Un pied à Rome, une épaule à Bagdad?... C'est là, pourtant, qu'on aboutit si l'on ne veut voir, en toute cette affaire, sous le nom de « corps », que la chair et les os composant le phénomène physique de l'Apôtre. Pas plus que, dans ce texte, le νοῦς n'est littéralement, purement et simplement, la faculté mentale, *mens*, mais représente la nature humaine, sans doute régénérée, spiritualisée, mais telle qu'elle apparaît empiriquement, comme « phénomène », pas plus les μὲλη, les « membres » ne sont les diverses parties d'une carcasse humaine, mais notre humanité, sous son aspect déchu et pécheur. On ne s'étonnerait guère si Paul opposait tout à coup les « membres du Corps mystique » à ceux du « Corps de péché... de mort (à la vraie vie)... d'humiliation (depuis l'Éden) ».

Nous savons bien que, très souvent, l'Apôtre use du même mot, au cours d'un seul et même développement, en plusieurs acceptions différentes : νόμος, par exemple, dans Romains, 7:16 et 7:21 ; σῶμα, dans 1 Cor., 10:16 (τὸ σωμα τοῦ Χριστοῦ = le Pain consacré, eucharistié, le Corps eucharistique du Christ) ; dans Éph., 4 : 4 et Col., 1 : 18, où le même « corps du Christ » signifie l'Église ; enfin, dans Phil., 3 : 21, où, très vraisemblablement, c'est le « domicile céleste », le vecteur individuel de gloire, qui se trouve en jeu (mais comme noyau, centre de gravité, attracteur et coagulateur, autour de soi, du Corps mystique partageant sa gloire). De toute façon, il faut en prendre son parti... et saint Paul avec, comme il est! Ce sont les tendances au mal de notre nature déchue que l'Apôtre qualifie de « loi dans mes membres » (pourquoi *mes*, sinon parce qu'en tout ce passage, « tout en parlant à la première personne, c'est l'Homme en général qu'il décrit, l'Homme tel que l'a fait sa naissance naturelle » ; ainsi parle Crampon, note sur Rom., 7 : 6). C'est l'Homme universel, l'humanité tout entière, prise en bloc : *haAdam*, qui se trouve ici mise en cause ; ses membres, c'est vous et moi... Même régénérés par le Baptême, même après avoir recouvré la justice originelle perdue de par la Chute (Rom., 1 : 17), même après avoir reçu infiniment plus que nous n'avons perdu, et cela « dans » le Christ, même sanctifiés (à l'égal d'un Paul lui-même), nous trouvons en nous des propensions au péché ; si nous y cédons, elles passent de la « puissance » à l' « acte » et deviennent d'actuelles, d'effectives